



CBD

UNEP



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/WG-RI/4/3/Add.2  
11 avril 2012

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL À COMPOSITION

NON LIMITÉE SUR L'EXAMEN DE  
L'APPLICATION DE LA CONVENTION

Quatrième réunion

Montréal, 7-11 mai 2012

Point 3.2 de l'ordre du jour provisoire\*

### DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA BIODIVERSITE 2011-2020

#### *Projet de stratégie et résumé des activités réalisées en 2011*

*Note par le Secrétaire exécutif\*\**

#### RESUME

Dans sa résolution 65/161 du 20 décembre 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la période 2011-2020 Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique. Ce faisant, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'assurer la coordination des activités réalisées dans le cadre de la Décennie, avec le concours du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et les secrétariats des autres conventions relatives à la diversité biologique, ainsi que des fonds, programmes et institutions compétents des Nations Unies. En outre, elle a invité les Etats membres en mesure de le faire à contribuer, sur une base volontaire, au financement des activités de la Décennie.

La Décennie coïncide avec le calendrier du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adopté par la Conférence des Parties à sa dixième réunion, organisée à Nagoya (Japon)<sup>1</sup>. Ce Plan stratégique mondial contient des objectifs ambitieux mais réalistes afin de contribuer au respect des trois objectifs de la Convention et de soutenir le développement durable et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le présent document décrit un projet de stratégie mondiale pour la Décennie. Les Parties sont invitées à mettre sur pied des stratégies nationales conformément aux objectifs et principes énoncés dans ce document. L'annexe I donne des informations sur les activités réalisées par le Secrétariat en 2011 pour marquer le début de la décennie, et l'annexe II présente un budget indicatif concernant une Stratégie pour la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité.

\* UNEP/CBD/WG-RI/4/1.

\*\* Le présent document a été examiné par le Bureau de la Conférence des Parties lors de sa réunion du 5 avril 2012. Suite aux orientations fournies par le Bureau, l'exemplaire préliminaire publié a fait l'objet d'une révision et d'une nouvelle publication en vue de son examen par le Groupe de travail sur l'examen de l'application de la Convention à sa quatrième réunion.

<sup>1</sup> Décision X/2, annexe.

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**PROJET DE STRATEGIE RELATIF AUX ACTIVITES ORGANISEES  
DANS LE CADRE DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES  
POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE 2011-2020**

1. A l'initiative du Japon, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à sa dixième réunion, a recommandé à l'Assemblée générale des Nations Unies de proclamer la période 2011-2020 Décennie des Nations Unies pour la biodiversité. Dans sa résolution 65/161, l'Assemblée générale a proclamé la période 2011-2020 « Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique, en vue de contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 ».

2. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, « à cet égard, en consultation avec les États membres, de conduire la coordination des activités de la Décennie au nom du système des Nations Unies, avec l'appui du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et les secrétariats des autres conventions relatives à la diversité biologique ainsi que les fonds, programmes et organismes compétents des Nations Unies, et [a invité] les États membres en mesure de le faire à contribuer, sur une base volontaire, au financement des activités de la Décennie ».

3. Cette demande s'inscrit dans le cadre de la démarche de reconnaissance pour laquelle « il importe de donner plus de cohérence à l'application des conventions de Rio ». Elle reconnaît également « l'importance de renforcer les synergies entre les diverses conventions relatives à la biodiversité, dans le respect de leurs objectifs spécifiques, et invite les conférences des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique à déployer davantage d'efforts à cette fin, en tenant compte de leurs expériences pertinentes et en gardant à l'esprit les statuts juridiques et mandats propres à chacun de ces instruments ».

4. Il convient de noter également que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a reconnu que le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 « constitue un cadre souple utile, qui présente un intérêt pour toutes les conventions relatives à la diversité biologique ».

5. Comme pour l'Année internationale de la biodiversité, il faudra concevoir pour la Décennie une campagne d'information mondiale, qui tienne compte des objectifs se rapportant à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique, y compris les conventions relatives à la diversité biologique, mais qui soit suffisamment souple pour que les acteurs régionaux, nationaux et locaux puissent l'adapter aux réalités locales. Il est proposé que ces messages s'appuient sur la déclaration de principes et de mission adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, à sa dixième réunion, ainsi que sur le slogan.

6. La Décennie permettra de soutenir et de promouvoir la réalisation des objectifs de ce Plan stratégique synergique pour la biodiversité et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et cherchera à encourager la participation d'un éventail d'acteurs nationaux et intergouvernementaux et d'autres parties prenantes dans le but d'intégrer toutes les questions pertinentes relatives à la diversité biologique dans l'ensemble des activités économiques et de planification du développement. Tout au long de la Décennie, les Parties seront encouragées à élaborer, mettre en œuvre et communiquer les résultats des stratégies nationales limitées dans le temps en faveur de l'application du Plan stratégique pour la diversité biologique, y compris les étapes intermédiaires, ainsi que des mécanismes de communication des progrès réalisés.

7. La Décennie constituera un large soutien à la mise en œuvre de tous les objectifs du Plan stratégique et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Il s'agira de prêter particulièrement attention aux actions de soutien qui traitent des causes sous-jacentes de la perte de diversité biologique, y compris les pratiques de production et de consommation. Une façon d'y arriver sera d'assurer la prise en considération des préoccupations liées à la diversité biologique par les gouvernements et l'ensemble des secteurs de la société, grâce à des campagnes de communication, d'éducation et de sensibilisation, à des mesures d'incitation appropriées et à l'évolution des institutions.

8. Parmi les nombreux obstacles à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique et des autres conventions relatives à la diversité biologique, le manque de sensibilisation des

populations à l'importance de la diversité biologique figure parmi les plus sérieux. S'ils ne sont pas sensibilisés à l'importance de la diversité biologique pour le bien-être humain, les citoyens et les parties prenantes risquent de ne pas prendre les mesures nécessaires pour tenir compte des aspects relatifs à la diversité biologique dans leur vie et leurs pratiques quotidiennes. Le manque de sensibilisation des populations contribue également au fait qu'une priorité relativement faible soit accordée aux questions concernant la diversité biologique dans les politiques.

9. Bien que les niveaux de sensibilisation varient d'un pays à l'autre, plusieurs études récentes ont confirmé le faible niveau général de sensibilisation des populations à la diversité biologique. Parmi celles-ci figurent l'enquête Eurobaromètre sur la diversité biologique réalisée fin 2007 ; une étude menée par l'institut IPSOS pour l'organisation Union for Ethical BioTrade (Union pour le commerce biologique et éthique) en 2009, 2010 et 2011 ; une étude menée au Royaume-Uni par le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA), ainsi qu'une étude comparative des comportements aux États-Unis et en Chine.

10. Dans le cadre de la coopération avec le Secrétariat en matière de sensibilisation des populations, l'avionneur Airbus a réalisé une enquête en 2009, intitulée « Nature Trail », auprès de 1 500 enfants âgés de 5 à 10 ans et de 1 500 parents vivant au Royaume-Uni afin d'analyser les connaissances des enfants sur la nature. Des informations ont également été obtenues en 2010 dans le cadre de l'étude « Airbus Bio-Index », réalisée auprès de plus de 10 000 jeunes et enfants âgés de 5 à 18 ans dans dix pays du monde. En général, les enquêtes ont révélé que :

a) Peu de jeunes comprenaient le sens de l'expression « diversité biologique ». Le cas échéant, le mot était compris dans le sens des espèces, et non dans le sens des écosystèmes et de leurs services ;

b) Les répondants ont eu l'impression que la perte de la diversité biologique était un problème grave, à l'échelle mondiale, mais ils n'ont pas vu le lien entre la crise de la diversité biologique et leur vie ou leurs activités propres à l'échelle locale ;

c) Les répondants se sont montrés prêts à agir en tant que particuliers, consommateurs et citoyens pour préserver la diversité biologique, mais ils ont estimé qu'ils n'avaient pas assez d'informations pour poser des actes appropriés ;

d) Les jeunes et enfants interrogés passaient une part démesurée de leur temps à l'intérieur, ou dans un environnement urbain, courant ainsi le risque d'être coupés de la nature. En même temps, les enfants ont indiqué qu'ils s'émerveillaient devant les capacités de certaines espèces et qu'ils étaient toujours heureux d'être dehors ; ils veulent en savoir plus sur la diversité biologique mais n'en ont pas forcément l'occasion.

11. Selon une enquête sur les attitudes et les connaissances relatives à la diversité biologique et à l'environnement naturel publiée début 2011 par le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA) du Royaume-Uni, 18% des répondants ont dit qu'ils savaient « beaucoup » de choses sur la diversité biologique en 2011 contre 20% en 2009 ; 30% d'entre eux ont indiqué qu'ils avaient « un peu » de connaissances sur le sujet contre 24% en 2009 ; 18% d'entre eux ont indiqué qu'ils en avaient « seulement entendu parler » contre 24% en 2009, et 31% d'entre eux ont dit qu'ils « n'en avaient jamais entendu parler », soit une baisse par rapport aux 32% précédents.

12. La dernière édition du baromètre de la diversité biologique de l'organisation Union for Ethical BioTrade, publiée début mai 2011, a fourni un point de vue différent sur l'état de sensibilisation dans les pays sélectionnés. En moyenne, 65% des personnes interrogées aux États-Unis, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni ont dit qu'elles avaient entendu parler de la diversité biologique en février 2011, soit une augmentation par rapport aux 56% de février 2009. Le taux de sensibilisation moyen mesuré dans sept pays (Brésil, Corée du Sud, Japon, États-Unis, France, Royaume-Uni et Allemagne) est de 70%. Le baromètre de la diversité biologique de l'organisation Union for Ethical BioTrade montre qu'il existe des différences importantes entre les pays, avec des taux de sensibilisation particulièrement élevés en France (98%), au Brésil (93%) et en Corée du Sud (78%). Cette sensibilisation grandissante peut être attribuée en

partie à l'Année internationale de la diversité biologique célébrée en 2010, dont un tiers des personnes interrogées ont entendu parler. Ces chiffres baissent radicalement lorsqu'on demande aux personnes interrogées de définir la diversité biologique, seul un tiers des interrogés en moyenne étant en mesure de la définir correctement.

13. La Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique sera fondée sur les accomplissements de l'Année internationale de la biodiversité 2010. L'Année internationale de la biodiversité a été lancée à Berlin le 11 janvier 2010 avec la participation de la Chancelière de l'Allemagne et a été clôturée dans la ville de Kanazawa, préfecture d'Ishikawa, les 18 et 19 décembre 2010. A l'heure actuelle, 191 pays ont fait rapport au Secrétariat sur leurs activités relatives à l'Année internationale de la biodiversité. Des événements spéciaux ont également été organisés par les secrétariats des conventions relatives à la diversité biologique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il convient de relever la participation d'au moins 74 bureaux nationaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux activités organisées dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité. En outre, plusieurs autres institutions compétentes des Nations Unies ont participé aux événements organisés dans le monde en tenant compte de l'Année internationale de la biodiversité dans leurs programmes de travail et manifestations. Un événement de haut niveau sur la diversité biologique a été organisé le 22 septembre 2010 par la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, dans son rôle officiel en tant que coordonnateur pour l'Année internationale de la biodiversité a accordé plus de 2 000 autorisations relatives à l'utilisation du logo de l'Année internationale de la biodiversité. Lors de la clôture de l'Année internationale de la biodiversité, la page Facebook y afférente comptait plus de 55 000 personnes.

### ***Objectifs stratégiques pour la Décennie***

14. Les objectifs stratégiques pour la Décennie sont les suivants :

a) *Fournir un cadre souple pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique :*

- i. Soutenir des initiatives de renforcement des capacités qui soutiennent l'application de la Convention sur la diversité biologique aux niveaux national, régional et international de façon à offrir également un appui aux autres conventions relatives à la diversité biologique et aux autres accords multilatéraux sur l'environnement concernés ;
- ii. Créer une plateforme pour communiquer les progrès concernant la mise en œuvre et la réalisation des étapes importantes aux niveaux national, régional et international.

b) *Soutenir les organisations régionales et internationales jouant un rôle dans la mise en œuvre du Plan stratégique et la réalisation des Objectifs d'Aichi, et leur fournir des orientations :*

- i. Mettre en valeur et exploiter les opportunités d'associer le programme d'action pour la diversité biologique aux travaux réalisés dans le cadre de ces questions ;
- ii. Coordonner les activités afin de mettre en place des synergies.

(c) *Continuer de sensibiliser les populations aux questions concernant la diversité biologique :*

- i. Communiquer des messages clés sur la diversité biologique et sa valeur pour le bien-être humain, les traduire dans les langues des Nations Unies, et fournir des orientations relatives aux communications afin d'adapter les messages dans les langues et cultures locales ;

- ii. Établir des partenariats avec des organismes de communication dans le monde afin de diffuser les messages et d'élaborer des variantes des messages principaux adaptées au niveau local et régional ;
- iii. Élaborer des principes relatifs à l'intégration de la diversité biologique dans les programmes nationaux d'enseignement, en mettant l'accent sur les principes de l'éducation au développement durable.

### **Cibles visées**

15. Tout comme l'Année internationale de la biodiversité, la Décennie devra impliquer un certain nombre de parties prenantes. La liste ci-dessous a un caractère indicatif et énumère des propositions d'activités à encourager.

16. *Acteurs participant à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et autres conventions relatives à la diversité biologique à l'échelon national.* Les coordonnateurs rattachés aux ministères nationaux, les fonctionnaires des institutions et programmes des Nations Unies concernés, et les autres acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux jouent tous un rôle essentiel dans la Décennie. Au cours de la période 2011-2020, ils devraient être encouragés à :

- a) Favoriser la sensibilisation des populations à la diversité biologique ;
- b) Mettre en œuvre des mesures qui soutiennent la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, y compris l'examen et le renforcement des efforts visant l'intégration de la diversité biologique dans les processus décisionnels relatifs à tous les secteurs ;
- c) Renforcer les réseaux utiles à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et de toutes les conventions relatives à la diversité biologique ;
- d) Améliorer la coordination de leurs activités, notamment par la création d'organes de coordination nationaux (par exemple, des comités nationaux chargés du suivi de la Décennie).

### **Organisations régionales**

17. La réalisation de certains des buts et objectifs du Plan stratégique sera améliorée par des activités au niveau régional, en particulier lorsque les facteurs de la perte de la diversité biologique sont transfrontaliers ou que de grands biomes nécessitent une gestion transnationale. Ainsi, la Décennie devrait inclure des mesures qui encouragent les organisations régionales, à la fois celles qui sont explicitement associées au programme d'action pour la diversité biologique et d'autres pour lesquelles les questions concernant la diversité biologique sont pertinentes, afin :

- a) D'harmoniser leurs politiques et leurs objectifs relatifs à la diversité biologique en vigueur pendant la Décennie avec le Plan stratégique et les Objectifs d'Aichi ;
- b) D'établir des mécanismes de coordination associant les efforts déployés à l'échelon national en vertu de la Convention sur la diversité biologique et des autres conventions relatives à la diversité biologique aux efforts consentis à l'échelon régional ;
- c) D'intégrer les aspects relatifs à la diversité biologique dans leurs priorités à moyen et à long terme.

### **Organisations internationales**

18. Les institutions des Nations Unies reconnaissent de plus en plus les avantages liés à l'intégration de la diversité biologique dans le paysage plus large des travaux relatifs au développement durable et à la sécurité humaine. La Décennie devrait être considérée comme une occasion d'appliquer les principes d'intégration de manière coordonnée, notamment dans le cadre des synergies réalisées avec les conventions de Rio et les autres conventions relatives à la diversité biologique. Ainsi, pendant la décennie, la participation des organisations internationales aura pour objet :

- a) D'encourager ces organisations à harmoniser leurs programmes et priorités avec le Plan stratégique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ;
- b) D'approfondir l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies qui tiennent compte des aspects relatifs à la diversité biologique dans les travaux concernant les principales questions du développement durable et de la sécurité humaine.

19. *Organisations de la société civile.* Pour sensibiliser la population à la valeur de la diversité biologique, et pour établir un consensus général au niveau de la société au sujet des mesures que doivent prendre les individus et les communautés, notamment l'adoption d'une consommation durable afin d'avoir un mode de vie plus durable, il faudra faire participer les organisations de la société civile. Etant donné que ces organisations opèrent aux niveaux mondial et national, au cours de la Décennie, des mesures devraient être prises pour :

- a) Encourager la collaboration de réseaux mondiaux afin de promouvoir le programme d'action pour la diversité biologique dans les forums internationaux ;
- b) Donner des orientations aux réseaux de la société civile sur leurs possibilités de participation aux processus nationaux relatifs à la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et autres conventions relatives à la diversité biologique ;
- c) Encourager les organisations de la société civile à mettre sur pied des campagnes de communication et d'éducation qui soutiennent le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et diffusent des messages sur la valeur de la diversité biologique pour le bien-être humain.

20. *Entreprises.* Pour adopter de manière générale des pratiques de production et de consommation durables, l'engagement actif des entreprises sera absolument nécessaire. Par conséquent, la Décennie devrait comprendre des activités qui :

- a) Mettront en avant les avantages pour les entreprises d'adopter des pratiques commerciales respectueuses de la diversité biologique ;
- b) Encourageront la participation d'associations mondiales d'entreprises déjà engagées dans la production durable, et qui encourageront davantage celles-ci à approcher d'autres associations ;
- c) Créer et lancer des messages et des campagnes de communication exposant les avantages économiques et commerciaux de la production et de la consommation durables.

21. *Enfance et jeunesse.* Etant donné que les enfants et les jeunes seront les dirigeants et les citoyens de demain, ce groupe est fondamental pour entretenir la dynamique de la Décennie au-delà de 2020. En outre, ce sont eux qui vont constater les résultats de la gestion de l'environnement, ils ont donc un intérêt particulier dans les conclusions de la Décennie. Par conséquent, il faut que la Décennie :

- a) Encourage la création d'un mouvement de « jeunes modèles », dont les actes seront sources d'inspiration pour les autres ;
- b) Se fonde sur des initiatives existantes à tous les niveaux, notamment la Stratégie en faveur de la jeunesse mise en place à tous les échelons du système des Nations Unies, l'initiative Tunza du Programme des Nations Unies pour l'environnement, la campagne « The Green Wave » et autres initiatives ;
- c) Encourager la mise en place de relations et de réseaux entre groupes de jeunes en utilisant une variété de techniques de réseautage basées et non-basées sur Internet.

22. *Communautés autochtones et locales.* Il est évident qu'en tant que gardiennes des savoirs traditionnels utiles à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, et qu'en tant que communautés dont l'existence culturelle même est associée à la diversité biologique, les communautés autochtones et locales sont un groupe essentiel pour garantir la mise en œuvre du Plan stratégique. Dans ce contexte, la Décennie :

a) Etablira des mécanismes pour reconnaître la contribution unique de ces communautés et en informer le monde entier ;

b) Etablira une plateforme permettant de mieux associer les travaux réalisés au sein des communautés aux travaux accomplis par d'autres acteurs en faveur du programme d'action pour la diversité biologique.

23. *Communauté scientifique (notamment les jardins botaniques, les zoos et les muséums d'histoire naturelle).* La communauté de chercheurs, dont les travaux constituent les bases techniques des travaux concernant la Convention sur la diversité biologique et autres conventions relatives à la diversité biologique, est un partenaire essentiel de la Décennie. Les travaux des chercheurs concernent directement la mise en œuvre de la Décennie, pas seulement parce qu'ils permettent la création d'indicateurs et de données, mais aussi parce qu'ils constituent des outils de communication scientifique. La communauté scientifique comprend les muséums d'histoire naturelle, les zoos et les jardins botaniques. Ces trois types d'institutions allient l'expertise scientifique aux compétences dans le domaine de la communication et de l'éducation scientifiques. Pour ces deux groupes, la Décennie :

a) Etablira une plateforme afin de promouvoir de nouvelles tendances dans la recherche sur la diversité biologique ;

b) Permettra de développer la communication scientifique en matière de diversité biologique, y compris la mobilisation de fonds et de ressources nécessaires à des projets à long-terme et à des expositions sur la diversité biologique et son intérêt pour le bien-être humain.

24. *Médias.* Les médias sont à la fois un moyen d'atteindre différents publics et une cible en soi. En tant que cible, l'objectif est de montrer comment les questions relatives à la diversité biologique intéressent une variété de domaines nouveaux, de communications et d'éléments culturels. Au cours de la Décennie, des efforts seront déployés pour établir des directives concernant la présentation de rapports et encourager la couverture des questions concernant la diversité biologique dans une variété de domaines dépassant la couverture habituelle des rapports sur l'environnement, la nature et les sciences.

25. *Autres parties prenantes.* La participation de nombreuses autres organisations peut être envisagée au cours de la Décennie. Cette liste sera complétée au fur et à mesure que les objectifs de la Décennie seront définis. Pour le moment, on peut citer les parties intéressées suivantes :

a) **Les autorités locales** : les stratégies et plans d'action en faveur de la diversité biologique sont de plus en plus appliqués au niveau local. Par exemple, à la dixième réunion de la Conférence des Parties, des centaines de villes se sont engagées à appliquer leurs propres stratégies locales en faveur de la diversité biologique, pour aider à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique et des autres conventions relatives à la diversité biologique. La Conférence des Parties a également approuvé un plan d'action concernant les gouvernements à l'échelon local et infranational. Au cours de la Décennie, des travaux supplémentaires devraient être entrepris afin de reconnaître et d'intégrer les efforts des autorités locales ;

b) **Les parlementaires** : tandis que les gouvernements ont la responsabilité de mettre en œuvre la Convention et les autres conventions relatives à la diversité biologique, il incombera aux législateurs d'élaborer rapidement et efficacement la législation requise pour les initiatives à mettre en œuvre en vertu des conventions. Les travaux d'organisations comme le programme GLOBE devraient être pris en considération dans les activités de la Décennie ;

c) **Organisations confessionnelles** : la dimension éthique de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique est essentielle à l'adoption complète d'un mode de vie plus durable chez les citoyens du monde entier. Les organisations confessionnelles ont un rôle central à jouer dans la création et la diffusion de ce message. La Décennie devrait tenir compte de cet élément dans les manifestations et les activités organisées.

***Modalités de participation***

26. Pour chacun de ces groupes visés, un certain nombre de modalités de participation seront requises. On trouvera ci-dessous quelques propositions d'initiatives qui peuvent être prises pour encourager la participation des groupes intéressés :

- a) *Acteurs engagés dans la mise en œuvre des conventions relatives à la diversité biologique au niveau national :*
  - i. Communication par l'intermédiaire du coordonnateur pour la Convention sur la diversité biologique et autres conventions relatives à la diversité biologique ;
  - ii. Création d'organes nationaux de coordination (à savoir, des comités nationaux chargés de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité), en se fondant sur les organes existants créés à l'occasion de l'Année internationale de la biodiversité ;
- b) *Acteurs régionaux :*
  - i. Liaison entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en collaboration avec les secrétariats d'autres conventions relatives à la diversité biologique, les organismes régionaux, avec la participation d'autres acteurs nationaux concernés ;
  - ii. Etablissement d'un accord de coopération relatif à la Décennie entre le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et les secrétariats d'autres conventions relatives à la diversité biologique et autres acteurs régionaux, comprenant des programmes de travail à moyen-terme associés aux résultats concernant la Décennie.
- c) *Organisations internationales :*
  - i. Se fonder sur les accords de coopération en vigueur entre la Convention sur la diversité biologique et d'autres conventions relatives à la diversité biologique, les mettre à jour ou établir de nouveaux accords comprenant des programmes de travail à moyen-terme associés aux activités réalisées pendant la Décennie ;
  - ii. Mobiliser les initiatives et organes à tous les échelons du système des Nations Unies pour soutenir la Décennie, notamment le Groupe de la gestion de l'environnement, la Commission du développement durable, le Groupe mixte de liaison des Conventions de Rio et le Groupe de liaison sur la biodiversité, entre autres.
- d) *Organisations de la société civile :*
  - i. Se fonder sur les accords de coopération en vigueur entre la Convention sur la diversité biologique et d'autres conventions relatives à la diversité biologique, les mettre à jour ou établir de nouveaux accords comprenant des programmes de travail à moyen-terme associés aux activités réalisées pendant la Décennie ;
  - ii. Etablir une plateforme pour les communications relatives à leurs activités.
- e) *Entreprises :*
  - i. Favoriser la promotion des avantages économiques de la diversité biologique ;
  - ii. Promouvoir une participation plus grande des entreprises respectueuses de la diversité biologique.

f) *Jeunesse :*

- i. Examiner les activités déployées dans l’ensemble du système des Nations Unies concernant la jeunesse ;
- ii. Renforcer le programme « The Green Wave » et d’autres initiatives analogues, en tant qu’instruments utiles à la mise en œuvre de la Décennie ;
- iii. Utiliser les medias sociaux, y compris Facebook, Twitter, Myspace, Youtube, entre autres ;
- iv. Organiser des concours, notamment des concours de peinture, de photographie, d’écriture et autres activités ;
- v. Créer un programme concernant les « Jeunes modèles de la biodiversité ».

g) *Communautés autochtones et locales :*

- i. Collaborer étroitement avec les organisations internationales de communautés autochtones et locales pour associer leurs activités à la Convention sur la diversité biologique et à d’autres conventions relatives à la diversité biologique ;
- ii. Encourager les communautés autochtones et locales à promouvoir leurs activités dans le cadre de la mise en œuvre au niveau national de la Convention sur la diversité biologique et du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 ;
- iii. Encourager les communautés autochtones et locales à organiser des activités pour promouvoir les savoirs traditionnels liés à la conservation et à l’utilisation durable de la diversité biologique aux niveaux local, national, régional et mondial.

h) *Communauté scientifique :*

- i. Favoriser une plus grande participation de la communauté scientifique à l’élaboration de données et d’indicateurs pour la Décennie ;
- ii. Encourager le développement d’un programme de recherche à moyen-terme à l’échelle mondiale sur les connaissances requises pour la mise en œuvre de la Décennie ;
- iii. Fournir un appui au développement de programmes existants visant la communication scientifique, et à la création de nouveaux programmes et activités.

i) *Médias:*

- i. Donner des directives sur l’établissement des communications expliquant comment présenter la diversité biologique dans les secteurs des entreprises, du développement, de la culture, et d’autres domaines ;
- ii. Encourager la mise sur pied de campagnes d’éducation qui mettent en valeur les questions locales et nationales concernant la diversité biologique d’une manière innovante ;
- iii. Reconnaître les succès en matière de couverture et de communication relatifs à la diversité biologique, et les convertir en pratiques exemplaires.

j) *Autres parties prenantes :*

- i. *Autorités locales* : fournir un appui aux efforts actuellement consentis pour les stratégies locales en faveur de la diversité biologique et leur mise en œuvre dans

/...

- le cadre des stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique ; faciliter le développement d'un réseau d'activités ;
- ii. *Législateurs* : encourager et soutenir davantage les efforts déployés par les législateurs afin de développer une expertise sur la législation relative à la diversité biologique ; proposer des formations et des activités de renforcement des capacités à l'intention des législateurs intéressés ;
  - iii. *Communautés religieuses* : encourager l'organisation de conférences et d'activités de réflexion locales sur les dimensions religieuses et éthiques de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ; encourager le dialogue œcuménique concernant la diversité biologique et la religion.

#### ***Etablir des données de référence sur les comportements à l'égard de la diversité biologique***

27. La Décennie des Nations Unies pour la biodiversité devrait d'urgence établir des indicateurs et des données de référence sur les comportements et l'avis des populations concernant la diversité biologique. Il sera nécessaire d'obtenir ces chiffres afin d'assurer un suivi adéquat de la Décennie. Par conséquent, au début de la Décennie, il sera primordial d'établir et de mettre en place un cadre général permettant de réaliser des enquêtes aux niveaux régional, sous-régional et national. A cette fin, il conviendrait d'établir des partenariats avec les organismes et acteurs suivants :

- a) Les organismes d'étude de l'opinion publique ;
- b) Les entreprises de marketing ;
- c) Les gouvernements ;
- d) Les organisations régionales.

28. Certaines régions, comme l'Europe et l'Amérique du Sud, disposent d'une expertise considérable en la matière et il faudrait tirer parti de leurs expériences dans les initiatives de renforcement des capacités qui soutiennent la réalisation de ces enquêtes dans différentes régions. L'indicateur mondial initial rassemblera des outils et des lots de données existants.

#### ***Moyens de communication***

29. Les paragraphes suivants dressent une liste d'activités et de moyens pouvant permettre de communiquer sur la Décennie. Pour chaque exemple, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pourrait élaborer des produits ou des modèles conseillés, qui peuvent être diffusés ou adaptés par les Parties et les organisations afin de répondre à leurs propres utilisations et contextes. L'ensemble des messages devraient également être conformes à ceux énoncés dans le Plan stratégique relatif à la Convention.

30. *Identité visuelle et règles d'utilisation.* Un logo de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité a été approuvé par le Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies. On trouvera des informations supplémentaires sur l'utilisation du logo et le formulaire d'exonération de responsabilité pour les acteurs qui ne font pas partie du système des Nations Unies sur le site : [www.cbd.int/2011-2020](http://www.cbd.int/2011-2020). En plus de ce logo, des efforts devraient être consentis pour élaborer des illustrations visuelles des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, qui pourraient être ensuite utilisés sur divers supports d'information.

31. *Communications électroniques.* Un site Internet a été inauguré à l'adresse suivante : [www.cbd.int/2011-2020](http://www.cbd.int/2011-2020). Sur le site, on trouve des messages fondamentaux concernant la Décennie, des liens vers des fiches d'information, un calendrier et une carte des manifestations signalant les activités. En outre, un centre d'échange regroupant les travaux et les mécanismes des conventions relatives à la diversité biologique peut être créé en vue de compiler les expériences relatives à la mise en œuvre des conventions. Un bulletin d'information électronique est publié tous les deux mois.

32. *Réseaux sociaux* (*Facebook, MySpace, Orkut, Bebo, Friendster, Linkedin, Qzone*). Actuellement, la Décennie a une page Facebook ([www.facebook.com/UNBiodiversity](http://www.facebook.com/UNBiodiversity)), régulièrement mise à jour avec la publication d'informations évènementielles et de messages, qui rassemble une communauté d'environ 5 000 personnes. La Décennie a également un compte Twitter. Les organisations nationales sont invitées à créer leurs propres sites et à établir des liens vers les sites principaux.

33. *Supports d'information imprimés*. Les messages associés à la Décennie et aux mesures prises par les gouvernements à l'appui du Plan stratégique peuvent également se présenter sous divers supports, notamment brochures, affiches, modèles pour des macarons, autocollants et autres souvenirs, ouvrage commémoratif sur la Décennie, magazines et publications périodiques, éditions futures de la publication consacrée aux perspectives mondiales de la diversité biologique.

34. *Supports visuels*. Les supports d'information imprimés ne sont qu'un élément de la stratégie. D'autres produits multimédia et visuels devraient également être utilisés, notamment expositions de photos, concours de peinture, message d'intérêt public, série télévisée spéciale, reportages vidéo, expositions itinérantes.

35. *Activités des ambassadeurs de bonne volonté*. Les ambassadeurs peuvent être d'excellents relais pour sensibiliser des publics qui ne sont habituellement pas en lien avec les questions concernant la diversité biologique. Au cours de la Décennie, les institutions des Nations Unies et les Parties devraient faire appel à des personnalités comme l'ambassadeur de bonne volonté des Nations Unies pour la biodiversité, M. Edward Norton, ambassadeur de bonne volonté du Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'ambassadeur de bonne volonté pour la dixième et la onzième réunion de la Conférence des Parties et l'ambassadeur pour l'initiative « The Green Wave ».

36. *Rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan stratégique*. Accord entre les secrétariats des conventions relatives à la diversité biologique sur les directives et formats de présentation communs applicables aux rapports périodiques des pays sur les mesures prises pour promouvoir la mise en œuvre du Plan stratégique ; présentation annuelle des rapports lors de la Journée internationale de la biodiversité.

## **Activités**

### *Evènements de lancement et comités nationaux chargés du suivi de la Décennie*

37. Après les évènements organisés à l'échelon mondial et régional pour le lancement de la Décennie en 2011, l'organisation de manifestations nationales de lancement est encouragée. Elles pourraient être favorisées par la constitution de comités nationaux chargés du suivi de la Décennie. De tels comités pourraient également jouer un certain nombre de rôles autres, notamment :

- a) Renforcement de la coordination des initiatives nationales pour atteindre les objectifs stratégiques de la Décennie ;
- b) Participation et engagement dans des ateliers de renforcement des capacités à l'échelon régional et sous-régional sur la mise en œuvre des résultats d'Aichi-Nagoya ;
- c) Appui aux campagnes de sensibilisation des populations, y compris les campagnes ciblées à l'intention de secteurs économiques clés.

### *Célébrations annuelles*

38. *Journée internationale de la diversité biologique* (22 mai). Dans le cadre des célébrations annuelles de la Journée internationale de la diversité biologique, les pays devraient être encouragés à prévoir des activités concernant les réalisations de la Décennie.

39. *Journée mondiale de l'environnement* (5 juin). Bien que le thème de la Journée mondiale de l'environnement change chaque année, on devrait essayer d'établir des ponts entre ces thèmes et les questions relatives à la diversité biologique, ou d'inclure une référence à la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité.

40. Il faut également citer d'autres journées internationales pertinentes, entre autres : la Journée mondiale des zones humides, la Journée internationale de la femme, la Journée mondiale de l'eau, la Journée mondiale de la santé, la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, la Journée mondiale des réfugiés, la Journée mondiale de la population, la Journée internationale des populations autochtones, la Journée internationale de la jeunesse, la Journée mondiale de l'alimentation, la Journée des Nations Unies, la Journée mondiale d'information sur le développement, la Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé, la Journée de l'aviation civile internationale, la Journée internationale de la montagne, la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

41. *Réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.* Pendant la Décennie, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique se réunira à plusieurs reprises. A chacune de ces réunions, une série d'évènements populaires et de haut niveau devraient être organisés pour assurer un suivi des réalisations de la Décennie, par exemple :

- a) Des concertations de haut niveau sur les politiques dans le cadre du débat de haut niveau de la Conférence des Parties ;
- b) Un forum de la société civile organisé parallèlement à la réunion de la Conférence des Parties ;
- c) Un prix pour les médias ;
- d) Une conférence scientifique présentant les dernières recherches sur les données et les indicateurs relatifs à la diversité biologique ;
- e) Un forum sur les pratiques et les activités des communautés autochtones et locales pertinentes pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

42. *Evènements annuels lors des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies.* Dans le cadre des réunions de l'Assemblée générale, un évènement relatif à la Décennie devrait être organisé à New York en vue de mettre en relation les progrès relatifs à la Décennie et les débats en cours au sein de l'Assemblée générale. On devrait particulièrement associer la Décennie à d'autres discussions.

43. *Conférence de Rio+20 en 2012.* Le vingtième anniversaire du Sommet des Nations Unies sur l'environnement et le développement sera une occasion unique de débattre de la gouvernance environnementale au niveau mondial et du rôle de l'économie verte. Des efforts devraient être déployés pour établir des ponts entre ces débats et les activités de la Décennie, notamment en ce qui concerne :

- a) Le rôle des pratiques commerciales respectueuses de l'environnement dans une économie verte ;
- b) La contribution de la diversité biologique à la comptabilité nationale et l'activité économique ;
- c) La prise en considération des préoccupations relatives à la diversité biologique dans le cadre d'une gouvernance environnementale mondiale.

44. *Réunions des organes directeurs d'autres organisations multilatérales de protection de l'environnement.* Les conférences des Parties aux autres conventions de Rio constitueront des occasions remarquables d'incorporer les aspects relatifs à la diversité biologique dans d'autres domaines : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Convention de Ramsar relative aux zones humides, Convention du patrimoine mondial, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CITES), Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. A cet égard, les travaux du Pavillon des Conventions de Rio, formé en 2010 à l'occasion de la dixième réunion des Parties à la Convention sur la diversité biologique et de la seizième réunion de la

Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, constituent le socle des activités futures de collaboration et de communication. En outre, le Groupe de liaison sur la biodiversité sera un mécanisme majeur de collaboration afin de coordonner les activités relevant des différentes conventions concernant la diversité biologique. Une collaboration étroite sera établie par le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification en vue de promouvoir les synergies et de compléter les célébrations relatives à la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification.

45. *Conférence d'examen à mi-parcours de la Décennie.* L'organisation d'une conférence d'examen à mi-parcours devrait être prévue, en lien avec la clôture et l'évaluation de la période consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement. Cette conférence pourrait être associée à la réunion de la Conférence des Parties, mais il serait préférable qu'elle soit indépendante, spécifiquement consacrée à la Décennie, et parrainée par la présidence du moment. Elle devrait être organisée en totale collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies.

46. *Conférence de Nagoya sur la biodiversité.* Il est proposé d'organiser une conférence sur la biodiversité chaque année au centre de conférences de Nagoya, le 29 octobre, pour marquer l'anniversaire de la décision de la Conférence des Parties invitant l'Assemblée générale à proclamer la période 2011-2020 Décennie des Nations Unies pour la biodiversité. Grâce à une table-ronde interactive de haut niveau réunissant des personnalités éminentes du Japon et d'ailleurs, les questions relatives à la diversité biologique continueront d'être mises en valeur et l'évolution de la Décennie fera l'objet d'un suivi. Cet évènement sera organisé en partenariat avec l'Université des Nations Unies et les partenaires médiatiques locaux et internationaux.

*Annexe I***ACTIVITES ENTREPRISES EN 2011 A L'APPUI DE LA DECCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA BIODIVERSITE**

1. Les aides financières accordées aux activités menées par le Secrétariat ont en grande partie été accordées par le gouvernement du Japon. D'autres pays et organisations ont également apporté leurs contributions aux évènements. Les paragraphes suivants résument quelques-unes des activités principales organisées dans le monde pour célébrer la première année de la Décennie.
2. L'Année internationale de la biodiversité a inspiré la stratégie d'image pour la décennie consacrée à la diversité biologique. Le logo présente les composantes de la diversité biologique, sa relation aux êtres humains et le cadre temporel de la décennie. Le logo a été traduit dans l'ensemble des langues officielles des Nations Unies et les Parties ont été encouragées à le faire traduire dans leurs langues locales. On peut le trouver à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/2011-2020/logo/>.
3. Le slogan officiel de la décennie « Vivre en harmonie avec la nature » nous rappelle les conclusions historiques du sommet de Nagoya et affiche le projet et la mission de la Stratégie mondiale pour la diversité biologique et de ses objectifs en la matière.
4. Des messages vidéo publicitaires ont été créés avec la participation de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies ; Mme Monique Barbut, Présidente du Fonds pour l'environnement mondial ; M. Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ; M. Ryu Matsumoto, ancien Ministre de l'environnement du Japon ; M. Jairam Ramesh, ancien Ministre de l'environnement de l'Inde ; M. Edward Norton, Ambassadeur de bonne volonté des Nations Unies pour la biodiversité ; et la chanteuse MISIA, Ambassadrice honoraire pour la dixième réunion de la Conférence des Parties. Ces messages sont disponibles sur le site : <http://www.cbd.int/2011-2020/>.
5. En l'honneur de la Décennie, le Secrétariat a produit un film sur l'importance de la diversité biologique et a encouragé toutes les Parties et les organisations concernées à utiliser cette vidéo comme un outil éducatif d'aide à la sensibilisation des populations. On peut le trouver à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/2011-2020/media/>.
6. Un site Internet consacré aux célébrations de la Décennie a été créé : [www.cbd.int/2011-2020](http://www.cbd.int/2011-2020). Il contient des supports permettant de marquer la décennie, ainsi qu'une carte répertoriant les évènements et les activités organisés dans le monde entier.
7. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a élaboré un projet de stratégie pour la Décennie des Nations Unies qui doit être utilisé par toutes les Parties et les parties prenantes concernées comme un outil d'aide à la promotion de la Décennie. Ce document a été traduit dans les langues officielles des Nations Unies et est disponible à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/undb/home/undb-strategy-en.pdf>.
8. Les fiches relatives à la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité fournissent des informations importantes sur les programmes de travail de la Convention et leurs contributions au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/2011-2020/learn/factsheets.shtml>.
9. Le Secrétariat a élaboré un kiosque promotionnel pour la Décennie qui doit être utilisé lors de toutes les rencontres internationales comme aide à la sensibilisation du public. Des exemplaires ont été envoyés à différentes organisations en vue de leur exposition aux sièges de ces organisations. Les organisations qui souhaitent reproduire le kiosque sont invitées à contacter le Secrétariat pour l'envoi des fichiers contenant le croquis du kiosque.
10. Les médias sociaux de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité ont pour objectif de partager les réalisations et les espoirs concernant la protection de la diversité biologique. Ils ont également pour but d'offrir à la communauté des professionnels de la diversité biologique un espace pour échanger

/...

leurs idées et se développer. Pour faciliter cela, et compte tenu du pouvoir des médias sociaux, un page Facebook a été créée pour la décennie ([www.facebook.com/UNBiodiversity](http://www.facebook.com/UNBiodiversity)), à laquelle est venu s'ajouter un flux de nouvelles Twitter ([www.twitter.com/UNBiodiversity](http://www.twitter.com/UNBiodiversity)) et une chaîne Youtube ([www.youtube.com/UNBiodiversity](http://www.youtube.com/UNBiodiversity)). Jusqu'à présent, la page Facebook a réuni plus de 3 000 membres, qui publient régulièrement des messages et des commentaires. Ces membres échangent des informations sur des sites Internet notables, communiquent sur leurs activités concernant la diversité biologique, racontent leurs expériences ou sont à l'affût d'histoires qui les inspirent et qui concernent des activités se rapportant à la nature.

11. Un accord de coopération a été signé entre 27 des plus grands institutions et organisations internationales, et conventions sur l'environnement en vue de mettre en œuvre et de réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique d'ici à 2020, et d'organiser des événements pour marquer la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité. La cérémonie de signature s'est déroulée en marge de l'évènement de haut niveau sur la désertification, organisé à l'occasion de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, avec la participation de M. Tatsushi Terada, Vice-ministre des affaires internationales concernant l'environnement, Ministre de l'environnement du Japon, qui représentait le Président de la dixième réunion de la Conférence des Parties, convoquée à Nagoya (Japon), en octobre 2010. L'accord crée un groupe de travail chargé d'établir une plateforme permettant aux institutions de coordonner leurs activités afin de soutenir la réalisation du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et de ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, en s'appuyant sur la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité.

#### ***Manifestations régionales de lancement de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité***

12. Partout dans le monde, les institutions des Nations Unies, les gouvernements et les parties prenantes ont organisé des événements pour marquer le début de la Décennie. Les paragraphes suivants présentent quelques temps forts de ces manifestations.

13. **Cuba.** A l'occasion du huitième Congrès international sur l'environnement et le développement, organisé à la Havane du 4 au 8 juillet, Cuba a lancé la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité 2011-2020 dans les pays de la région des Caraïbes. L'évènement, qui a eu lieu le 4 juillet 2011 avec la participation de 950 délégués représentant 35 pays, a réuni le Vice-président de Cuba, ainsi que les Ministres cubains de l'environnement et de l'éducation. Les ministres de l'environnement de l'Angola, de la République dominicaine et de Sri Lanka ont également assisté à la cérémonie, ainsi que M. Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le lancement des manifestations organisées à la Havane a coïncidé avec les activités organisées dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification dans la région.

14. **Equateur.** Des manifestations ont été organisées pour marquer la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité en marge de l'Atelier régional pour l'Amérique du Sud sur la mise à jour et la révision des stratégies et plans d'actions nationaux pour la diversité biologique, qui s'est tenu du 13 au 15 juillet 2011.

15. **Inde.** Des manifestations ont été organisées pour marquer le début de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité en marge de la réunion nationale de consultation des parties prenantes, qui a rassemblé des représentants de la société civile, de la communauté scientifique, des institutions des Nations Unies et d'autres donateurs, ainsi que des représentants du milieu des affaires. L'évènement a été présidé par M. Jairam Ramesh, Ministre de l'environnement de l'époque et Vice-ministre de l'environnement du Japon, représentant la présidence de la dixième réunion de la Conférence des Parties. Les ministres de l'environnement de Sri Lanka et d'Afghanistan ont également assisté à la manifestation aux côtés des ambassadeurs et des hauts commissaires des missions implantées à New Delhi.

16. **Ethiopie.** Une manifestation régionale de lancement de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité pour l'Afrique, ainsi que des activités réalisées pour marquer la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification, ont été organisées le 22 juillet 2011, à Addis-Abeba (Ethiopie), dans les locaux de la Commission économique pour l'Afrique. Plus de 200 ambassadeurs,

diplomates, représentants des institutions des Nations Unies et autres organisations internationales, ainsi que des dignitaires des pays hôtes, se sont réunis pour célébrer la diversité biologique et s'efforcer de mettre fin à la dégradation des terres. Leur présence a été la preuve qu'il existe une synergie entre les programmes d'action relatifs à la diversité biologique et à la dégradation des terres, et qu'il est possible de s'occuper simultanément de ces deux problèmes environnementaux.

17. **République dominicaine.** Par décret présidentiel, une décennie nationale pour la diversité biologique a été déclarée en août. Les objectifs de cette décennie seront intégrés dans toutes les activités du gouvernement.

18. **Philippines.** Le Président des Philippines, M. Benigno S. Aquino III, a lancé la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité pour l'Asie du Sud-est par le biais d'une proclamation présidentielle instaurant une décennie nationale. L'évènement s'est déroulé le 30 mai 2011 au Palais de Malacañang, avec la participation des corps diplomatiques du Brunei, du Cambodge, de l'Indonésie, du Laos, de Malaisie, du Myanmar, de Singapour, de la Thaïlande et du Viêt Nam, ainsi que de hauts fonctionnaires du gouvernement, et de représentants des médias, des organisations de conservation de la nature et du monde des affaires. Destinée à appuyer la Décennie des Nations Unies, la décision du Président Aquino de proclamer la période 2011-2020 décennie nationale pour la biodiversité aux Philippines a reconnu la déclaration des Nations Unies comme une excellente occasion d'accroître la sensibilisation des populations aux valeurs de la diversité biologique et de promouvoir des mesures aux niveaux national, régional et local, afin de préserver et de gérer de manière durable la richesse du patrimoine naturel national.

19. **Fidji.** Des manifestations organisées pour marquer la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, en partenariat avec le gouvernement de la République des Fidji, le Programme régional océanien de l'environnement et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, ont eu lieu en marge de l'Atelier régional sur la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, convoqué à Nadi (Fidji) du 3 au 7 octobre.

20. **République de Corée.** Le Ministère de l'environnement de la République de Corée a organisé un débat de haut niveau sur la mise en œuvre synergique et cohérente de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité et de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification, pendant la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la déforestation, convoquée à Changwon (République de Corée).

21. **Emissions télévisées sur Internet.** Le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et le Président du Fonds pour l'environnement mondial ont participé à une interview commune sur la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité, diffusée en direct à New York le 20 septembre 2011, en marge de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Une autre émission a succédé à celle-ci, le 20 décembre 2011 à Tokyo, avec la participation du Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et le Directeur exécutif de l'Organisation pour le progrès industriel, spirituel et culturel (Organization for Industrial Spiritual and Cultural Advancement (OISCA) International).

22. **Genève.** En marge de la 61<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent chargé de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), le gouvernement de la Suisse, en partenariat avec la présidence japonaise de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, a organisé le lancement officiel de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité en Europe, avec la participation des secrétariats de la CITES, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar sur les zones humides.

23. **UNESCO.** Des activités marquant le début de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité ont été organisées le 9 novembre 2011 en marge de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'évènement a mis en valeur la nouvelle stratégie de l'UNESCO pour la diversité biologique et sa contribution aux activités de la Décennie.

24. **Norvège.** Des manifestations de haut niveau ont été organisées à l'occasion de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

25. **Afrique du Sud.** Des manifestations de haut niveau ont été organisées à l'occasion de la 17<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

26. **Japon.** Les activités de lancement mondial de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité ont eu lieu à Kanazawa, préfecture d'Ishikawa (Japon), du 17 au 19 décembre 2011. Elles ont été organisées par l'Université des Nations Unies, en collaboration avec le Ministère de l'environnement du Japon, la préfecture d'Ishikawa et la ville de Kanazawa, ainsi que d'autres partenaires, notamment la compagnie aérienne Japan Airlines.

27. La Décennie a déjà suscité un certain nombre d'engagements pris par des parties prenantes et d'autres organisations, notamment :

a) **Japan Airlines.** Afin de symboliser sa passion pour une vie harmonieuse avec la nature et contribuer à sensibiliser les populations à la biodiversité, la compagnie aérienne Japan Airlines a annoncé lors d'une conférence de presse à l'aéroport de Tokyo-Haneda qu'elle avait apposé le logo de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité sur son éco jet « Nature », un Boeing 777-200 prévu pour assurer des liaisons intérieures, afin de souligner les beautés naturelles du Japon par diverses activités concernant l'environnement ;

b) **Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA).** Lors de sa conférence annuelle, et dans une résolution adoptée à l'unanimité, l'association mondiale des zoos et des aquariums a officiellement approuvé la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité et décidé de mettre en place un cadre pour orienter la participation des zoos et des aquariums à la réalisation du Plan stratégique mondiale pour la diversité biologique. Les participants à la 66<sup>ème</sup> conférence annuelle, organisée par le zoo de Prague, ont débattu du rôle des zoos et des aquariums dans la réalisation des objectifs de conservation et de sensibilisation du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adopté au Japon par 193 gouvernements en octobre 2010, lors du sommet de Nagoya sur la biodiversité.

c) **Union for Ethical BioTrade (Union pour le commerce biologique et éthique).** L'organisation a signé un nouveau protocole d'accord pour aider à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Grâce à celui-ci, une collaboration est établie entre l'Union pour le commerce biologique et éthique et le Secrétariat de la convention sur des thèmes essentiels du plan stratégique, notamment en ce qui concerne le renforcement des activités de sensibilisation des populations sur la diversité biologique, la promotion de la participation des entreprises dans la protection de la diversité biologique et la mise en pratique du partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de la diversité biologique. Ce protocole d'accord a été signé par le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, M. Ahmed Djoghlaf, et le Directeur exécutif de l'Union pour le commerce biologique et éthique, M. Rik Kutsch Lojenga, lors d'une cérémonie de signature organisée à Genève (Suisse) le 18 août 2011 ;

d) **Université des Nations Unies :** Un programme de maîtrise de sciences dans le domaine de la gouvernance environnementale, comprenant une spécialisation en diversité biologique, a été ouvert à Tokyo par l'Institut d'études avancées de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS) ;

e) **Royaume-Uni.** Un site Internet représentant les amis du Royaume-Uni de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité a été inauguré. Ces « amis » se composent de particuliers et d'organisations venant de tout le Royaume-Uni qui soutiennent la Décennie pour la biodiversité et qui sont décidés à s'attaquer à la perte de diversité biologique dans le monde entier. Les amis de la Décennie font la promotion des activités en faveur de la diversité biologique dans tout le Royaume-Uni sur la période 2011-2020, l'objectif étant de faciliter la mise en réseau et la collaboration afin d'encourager la participation du public et de les sensibiliser à l'importance de la diversité biologique pour le bien-être humain. Le secrétariat de ce collectif est basé au Muséum d'histoire naturelle. Pour plus d'informations, consulter le site : <http://www.decadeonbiodiversity.net/friends> ;

f) **Opération pommes marquées.** Grâce au partenariat entre le Secrétariat de la Convention et le Conseil général de la Moselle (France), des pommes ont été marquées du logo de la Décennie des Nations Unies pour la biodiversité et offertes aux signataires du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relativement à la Convention, et du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relativement au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Des pommes marquées ont également été données aux trois lauréats du « World Futures Award » (Prix des politiques d'avenir) récompensant la meilleure politique forestière, lors d'une cérémonie organisée par la Wildlife Conservation Society (Société pour la conservation de la faune et de la flore sauvages), un partenaire du Secrétariat de la Convention, au zoo de Central Park à New York le 21 septembre. Des pommes marquées ont également été données aux ministres qui participaient au petit-déjeuner ministériel sur l'accès et le partage des avantages, organisé à New York le 22 septembre, en marge de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, et auquel ont participé plus de 200 personnes.

*Annexe II***BUDGET INDICATIF DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA BIODIVERSITE**

Les besoins budgétaires correspondant aux activités ne peuvent être établis qu'après avoir plus amplement travaillé la Stratégie. Cependant, la structure fondamentale des coûts et des dépenses annuelles est présentée ci-dessous. Il conviendrait d'ajuster le montant à l'inflation applicable tout au long de la décennie. L'organisation d'activités et de manifestations supplémentaires pour une année donnée augmenterait les coûts. Les dépenses des Parties ne sont pas indiquées.

<i>Poste de dépense</i>	<i>Coût annuel (en dollars américains)</i>
Voyages	30 000
Appui aux comités nationaux	25 000
Site Internet et médias sociaux	20 000
Supports imprimés et expédition	50 000
Produits vidéo	20 000
Expositions et reproduction des expositions	50 000
Appui aux produits partenaires	50 000
Appui aux ambassadeurs	50 000

Budget total annuel : 275 000 dollars américains.

-----